



Infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE) : les bons réflexes pour une borne de recharge 100 % sûre

La recharge à domicile reste la solution la plus pratique pour votre véhicule électrique. Mais elle ne s'improvise pas. Le branchement d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE), répond à des normes strictes pour garantir la sécurité des utilisateurs et du logement. Protection différentielle dédiée, disjoncteur et câblage adaptés, installation réalisée par un professionnel qualifié IRVE : autant d'éléments à anticiper avant l'installation de sa borne de recharge à domicile.

Pourquoi le branchement d'une IRVE ne s'improvise pas ?

Installer une borne de recharge à domicile, ce n'est pas simplement brancher un câble sur une prise. Ainsi, le décret n°2017-26 du 12 janvier 2017, impose le recours à un professionnel certifié IRVE, pour toute installation de borne d'une puissance supérieure à 3,7 Kw. Cette exigence permet de garantir le respect de la norme NF C15-100 et d'assurer la sécurité électrique de l'ensemble du logement.

Un branchement IRVE réussi repose sur plusieurs dispositifs indispensables :

- Un disjoncteur différentiel dédié (type A ou B) pour protéger la borne des surtensions.
- Un câblage adapté à la puissance de la borne, afin d'éviter les surchauffes.
- Une protection contre les surcharges d'intensité (disjoncteur divisionnaire dédié), intégrée directement au tableau électrique.
- Une mise à la terre conforme à la norme NF C15-100.

En extérieur, il faut privilégier une borne étanche à l'eau et la poussière et résistante aux chocs (IP54/IK10). En copropriété, le droit à la prise vous autorise à installer une borne sur votre place de parking, à vos frais, après en avoir informé le syndic. Celui-ci ne peut s'y opposer que pour un motif sérieux et légitime.

Côté budget, des aides existent : dans l'habitat collectif, le programme Advenir prend en charge jusqu'à 50 % des coûts d'installation, sachant que le plafond est de 600 € pour une solution individuelle, de 1 660 € pour une solution partagée, qui peut monter jusqu'à 5 000 € pour des travaux de voirie en extérieur. Pour une infrastructure collective, ce sont environ 50% des coûts qui sont pris en charge, et jusqu'à 5 000 € également, pour les travaux de voirie en extérieur. En maison individuelle, le programme Advenir n'apporte pas de financement, mais il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique, de 500 €.

Enfin, depuis l'application du décret n° 2021-546 du 4 mai 2021, il est obligatoire de faire la demande auprès du CONSUEL, d'une attestation de conformité. Ce document (de couleur jaune) certifie que la borne a été posée dans les règles de l'art et selon les normes en vigueur.

A éviter : les erreurs fréquentes des nouveaux électromobilistes

L'enthousiasme des premiers kilomètres en voiture électrique, peut parfois faire oublier les règles de prudence. Certaines erreurs sont récurrentes :

- Brancher son véhicule sur une prise domestique classique : cette pratique est à bannir, un circuit classique n'étant en effet pas conçu pour supporter de fortes intensités. À la clé, des risques de surchauffe, voire de départ de feu.
 - Sous-dimensionner la borne par rapport aux besoins du foyer : résultat, un temps de recharge interminable et une installation rapidement obsolète.
 - Négliger le tableau électrique : avant d'installer une borne, il faut s'assurer que le tableau peut accueillir un circuit dédié. Si ce n'est pas le cas, l'électricien devra prévoir un aménagement ou un tableau divisionnaire supplémentaire.
 - Faire l'impasse sur le recours à un électricien qualifié IRVE. C'est le seul professionnel habilité à dimensionner et sécuriser une borne de recharge et la loi impose d'y avoir recours pour toute installation de borne d'une puissance supérieure à 3,7 Kw.
 - Un dernier conseil : ne négligez pas l'entretien de votre borne. Faites-la vérifier régulièrement : dépoussiérage des arrivées d'air, contrôle de l'état des câbles, du boîtier... Autant de gestes simples qui prolongent la durée de vie de l'installation et garantissent une recharge en toute sécurité. Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien auprès d'un professionnel qualifié.
-

À propos de l'Association française PROMOTELEC

L'association Promotelec a pour vocation d'une part, de promouvoir, au service de ses membres (issus des filières du bâtiment, de l'électricité et des associations de consommateurs), la qualité des installations électriques dans le bâtiment en matière de sécurité électrique, confort, d'économies d'énergie et des nouveaux usages, tant dans le neuf que dans l'existant ; d'autre part, d'accompagner le choix et le déploiement de solutions énergétiques bas carbone et le pilotage d'usages durables et performants. Créée en 1962, l'association réunit des acteurs des filières électrique et bâtiment ainsi que des institutionnels et des associations de consommateurs.

Promotelec Services, filiale de l'Association Promotelec, certifie et contrôle la qualité et la performance des bâtiments neufs et rénovés. Plus de 3,6 millions de logements certifiés depuis 1971 ! Promotelec Services répond aux exigences réglementaires et environnementales via son offre de Contrôles réglementaires en maisons individuelles et en logements collectifs.

Plus d'informations sur [Promotelec.com](https://www.promotelec.com)

